

Annexe 4

Synthèse des conditions à remplir pour bénéficier des Bonus Enfants et/ou Parents

Les projets doivent **obligatoirement** mettre en place un projet socio-éducatif organisé sur l'année scolaire :

Et pour le « BONUS ENFANT » :

- L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) est programmé
- L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action
- Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles

Et pour le « BONUS PARENT » :

- L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire
- L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action
- Des actions spécifiques d'accompagnement des parents mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique)
- L'action Clas cible un public allophone, illettrisme,